



PROTOCOLE SANITAIRE FORMATIONS IR2F

MISE A JOUR LE 27 OCTOBRE 2020



Dans le cadre de l'organisation des formations gérées et organisées par l'IR2F, la LGEF a souhaité accompagner les responsables et les référents administratifs des formations afin de définir les principes de reprise de l'activité.

Ce document à usage interne à l'instance détermine les grands principes liés aux précautions sanitaires sans toutefois se substituer à toutes les réglementations gouvernementales qui s'imposent. Ceci afin de pouvoir accueillir les stagiaires dans les meilleures conditions sécuritaires et sanitaires possibles.

L'objectif de ce document étant que chaque référent ou responsable des formations puissent avoir toutes les informations nécessaires afin d'organiser les formations d'une manière optimale en les adaptant au contexte du Covid-19 et en s'appuyant sur plusieurs principes fondamentaux, dans le respect des dispositions légales et recommandations gouvernementales en la matière.

Les informations ci-dessous ne concernent que les formations organisées par la Ligue (hors formations éducateurs de proximité organisées par les Districts). L'application du protocole devra être respectée que cela soit au niveau régional ou sectoriel.

Il est à noter que ces informations sont susceptibles d'évoluer en fonction des circulaires et directives ministérielles.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE FORMATION

a) Procédure en amont des formations

Dans un premier temps, il est indispensable que le responsable de la formation prenne contact avec le propriétaire des installations afin de connaître le protocole et règles sanitaires en vigueur (Etablissement LGEF, District, collectivité,...). Il est également possible de demander au Président du club support de la formation ou au référent Covid du club. Toutefois, il est demandé au responsable de la formation de se renseigner au préalable afin que les informations données soient réellement en corrélation avec le protocole sanitaire mis en place par la collectivité.

Il est préconisé que le responsable de la formation puisse aller visiter les installations en amont des formations. Si cela n'est pas possible, il est souhaitable de demander des photos de la salle pour pouvoir anticiper l'installation de celle-ci.

Si le propriétaire des installations a mis en place une restriction du nombre de places dans ses locaux, il est important de prévenir les référents administratifs des formations quant à la limitation des candidatures à prendre en compte.

Chaque formation devra être soumise à une déclaration en préfecture au préalable. Les modalités quant à cette déclaration seront communiquées ultérieurement en fonction des prochaines réunions devant être réalisées avec les préfectures à ce sujet.

b) Port obligatoire du masque et respect de la distanciation physique et des gestes barrières

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié par le décret n°2020-911 du 27 juillet 2020, le port du masque est obligatoire à l'intérieur des installations en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes à partir de 11 ans

- **Protocole formations en salle**

- 1 mètre de distanciation entre chaque stagiaire ;
- Port du masque en salle obligatoire pour les stagiaires ;
- Port du masque en salle obligatoire pour les formateurs sauf pour les interventions en plénière et sous conditions de distanciation de 2 mètres entre l'intervenant et le premier stagiaire.

- **Protocole formations sur le terrain**

Port du masque sur terrain obligatoire pour les formateurs ou observateurs (ou toute personne qui n'est pas concrètement acteur) ;

- Port du masque sur terrain obligatoire pour tous sauf les personnes en situation « active ». Les observateurs portent également le masque.
- L'accès aux vestiaires dépend du lieu et de la configuration des installations. L'utilisation des vestiaires est laissée à l'appréciation du responsable de la formation **en fonction des éléments transmis par la collectivité ou le préfet de région**
 - Demander aux stagiaires de venir directement en tenue de sport
 - **Si possibilité d'accéder aux vestiaires, l'accès sera limité.** Uniquement groupe restreint et les personnes ayant une mission essentielle quant à l'organisation de la formation
 - Adapter les formations afin que les parties pédagogiques ou de mise en situation se passent en fin de formation
 - **Si possibilité d'accéder aux vestiaires,** aération systématique et désinfection à la fin de chaque journée

- **Protocole formations dans les gymnases (Futsal)**

A ce jour, les gymnases sont interdits, sauf pour les activités des groupes scolaires, parascolaires ou de mineurs, des sportifs professionnels et de haut niveau, des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap, **pour les formations initiales et continues,** pour les épreuves de concours ou d'examens, pour les assemblées délibérantes des collectivités et de leurs groupements,

pour l'accueil des populations vulnérables et la distribution de repas pour des publics précaires, pour l'organisation de dépistages sanitaires, collectes de produits sanguins et actions de vaccination

Concernant le protocole sanitaire à respecter, il sera demandé au responsable de ces formations d'être encore plus vigilant aux points évoqués quant au protocole ci-dessus (cf : procédure en amont des formations)

c) Renforcement des dispositifs d'hygiène individuels et collectifs

Le responsable de la formation devra s'assurer que le lieu de la formation est équipé des éléments suivants (à voir avec le propriétaire des installations):

- Un lavabo pour se laver les mains, du savon et une solution de séchage de mains individuelle.
- Une salle nettoyée chaque soir (wc, lavabo, table, poignée de porte, chaise...) et aérée régulièrement. A voir avec le club support pour la mise en place de cette prestation

En outre, une vigilance accrue devra être portée sur :

- La fluidité du parcours des formateurs/stagiaires : gestion des flux, points de regroupement, etc
- L'information des autres formateurs et des stagiaires en amont de la formation et sur site quant à l'application de ces principes.
- L'affichage des recommandations sanitaires
- Les portes doivent rester ouvertes autant que possible et il doit être évité de toucher les poignées

Le matériel ci-dessous sera mis à disposition des formateurs dans chaque établissement en amont des formations.

- Désinfectant et lingettes
- Gel hydro alcoolique ;
 - o 1 borne avec pédale (Nombre de Bidons de 1l à déterminer)
 - o 1 bouteille de 50 cl pour 6 participants
- Masques :
 - o Formations CFF, modules, FIA, PFFD : préciser dans les convocations que le port du masque est obligatoire et que chaque stagiaire doit être équipé d'un nombre de masques suffisants pour pouvoir en avoir jusqu'au terme de la formation. Si le stagiaire se présente sans masque, il lui sera proposé d'en acheter. Si le stagiaire refuse d'être équipé d'un masque, il lui sera refusé l'accès à la formation.
 - o Formation TFP : il sera fourni 4 masques à chaque stagiaire en début d'année. (masque lavable 20x) et 4 masques à chaque formateur.
- Gourdes : les stagiaires et formateurs seront dotés d'une gourde à conserver pendant la durée de la formation

Préalablement à son arrivée sur la formation, chaque stagiaire aura reçu dans sa convocation un questionnaire décrivant les symptômes possibles du Covid -19. (voir annexe point 3). En arrivant sur

le lieu de la formation, chaque stagiaire devra émarger et attester avoir reçu et pris connaissance du questionnaire. En aucun cas le questionnaire ne devra être récupéré par les référents administratifs ou les formateurs LGEF

Les formateurs devront prendre le temps en début de formation de rappeler les éléments quant au protocole sanitaire à mettre en place afin que chaque stagiaire connaisse les règles à suivre.

Concernant le matériel technique nécessaire à la bonne mise en œuvre de la formation, il est conseillé de prendre le matériel nécessaire afin de pouvoir désinfecter le matériel après chaque utilisation et de permettre les rotations.

Il est conseillé de limiter les supports papier : il sera demandé dans les convocations que chaque stagiaire apportent le matériel nécessaire pour la formation (stylos, bloc note,...)

Les feuilles d'évaluation des formations seront remplies à la fin de la formation via le google form ci-après : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeHMEgqPDZoNp0M3JiSfJf5WP_P4SYevbPEVd_vxrVmc_dQHw/viewform?usp=sf_link ou en format papier

La feuille de présence ne devra plus être transmise « de main en main » autour de la table mais elle sera signée à un endroit initialement déterminé par le formateur où chaque stagiaire viendra individuellement.

Les chasubles doivent être individuelles et doivent être lavées à 60°C. **Le stagiaire peut garder son chasuble toute la semaine s'il est le seul à le toucher. Il peut être préférable dans certains cas que les chasubles soient lavées après chaque journée.** Attention : les chasubles devront être amenées dans les laveries et il n'y aura plus de lavage à domicile des équipements pour la saison 2020-2021.

Il est demandé qu'en amont de la formation soit identifié la personne qui sera en charge de la transmission du matériel et des documents durant la formation.

Formations de dirigeants : priorité donnée aux formations pouvant être réalisées en visioconférence.

La demi-pension reste possible sous la responsabilité du responsable de la formation qui sera sensibilisé sur le protocole en vigueur.

Affichages: Il sera mise en place une campagne d'affichage (masque obligatoire, lavage des mains,...) afin que chaque formateur puisse avoir des outils de prévention à destination des stagiaires sur les formations. Ce document sera également envoyé aux stagiaires lors de l'envoi de la convocation.

d) Arrêt temporaire des activités /animations non compatibles avec les mesures sanitaires.

Les activités pour lesquelles aucune solution ou adaptation ne peut être trouvée pour permettre le respect des mesures de prévention sanitaires devront être suspendues (ex : verre de l'amitié à la fin de la formation, ...)

e) Formations éducateurs à titre à finalité professionnelle

Important de prendre contact rapidement avec les structures accueillant les formations afin de connaître le protocole mis en place.

La problématique de la faisabilité des tests et de l'obtention des résultats ne permet pas à la LGEF, faute d'homogénéité sur le territoire, d'imposer la justification de la production de résultats de tests pour chaque formation TFP et avant chaque regroupement.

Pour la formation du BMF Apprentissage, il est préconisé que les apprentis puissent se faire tester le jeudi de la semaine précédant les regroupements. Pour trouver un centre de dépistage, il est possible de consulter le site ci-après: <http://swll.to/ab4DcB>

- Si pas d'hébergement, voir protocole formation éducateurs ci-dessus
- Si hébergement : voir condition protocolaire de la structure accueillante.

Pour les cas de formations en pension complète organisées par l'IR2F, il sera nécessaire pour les hébergements en chambre double de faire compléter et signer une attestation aux stagiaires afin de leur demander leur autorisation.

f) Couvre-feu (cf annexe)

Concernant les départements qui sont en zone de couvre-feu et qui organisent des formations le soir (initiales ou continues), le planning des formations devra être adapté afin de pouvoir permettre aux stagiaires de pouvoir rentrer à leur domicile avant 21h. Cette disposition n'est pas obligatoire pour les stagiaires actuellement en formation professionnelle mais il paraît judicieux de l'appliquer également.

a) Situation d'isolement des personnes (voir annexes 3 et 4)

Toute personne impliquée dans une formation qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle au Covid-19 (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruption cutanée, diarrhée, difficultés respiratoires) doit être isolée du reste du groupe et réaliser immédiatement un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé.

b) Suspicion ou cas de virus sur une formation

Dans l'hypothèse d'une suspicion ou de cas de virus sur une formation, le responsable de la formation doit immédiatement isoler l'individu présentant des signes du reste du groupe et contacter le responsable pédagogique de la formation concernée ainsi que le référent COVID-19 de la LGEF. Des mesures seront prises en conséquence par l'organisme de formation.

c) Les justificatifs d'absence acceptés à ce jour

- Documents ARS
- Document CPAM
- Certificat médical

Deux hypothèses sont à noter :

- 1- CAS COVID ou SUSPICION DE COVID : certificat médical du médecin OBLIGATOIRE
- 2- CAS CONTACT : le gouvernement a mis en place sur le site internet <https://declare.ameli.fr/cas-contact/conditions> une déclaration en ligne pour un arrêt de travail dérogatoire.

Ce sont les deux seules explications ACCEPTABLES pour une absence COVID.

d) En cas d'absences justifiées, l'IR2F a deux options :

- Possibilité de repositionner le candidat absent sur une autre session ou de lui faire rattraper la formation suivie, la facturation reste inchangée.
- Impossibilité de repositionner le candidat ou de lui proposer un rattrapage. Les CGV de votre IR2F doivent être appliquées.

e) Zones d'alertes au 24 septembre 2020

Retrouver en annexe 5, les zones d'alertes à prendre en compte dans le cadre du renforcement du protocole sanitaire IR2F. Le protocole pourrait être à adapter en fonction des éléments et informations transmis par les préfectures ou collectivité propriétaire des installations. Une vigilance importante est demandée dans le cadre des formations ayant lieu sur ces zones

ANNEXES

Annexe 1

5.5. Bordereau d'émargement – questionnaire COVID-19

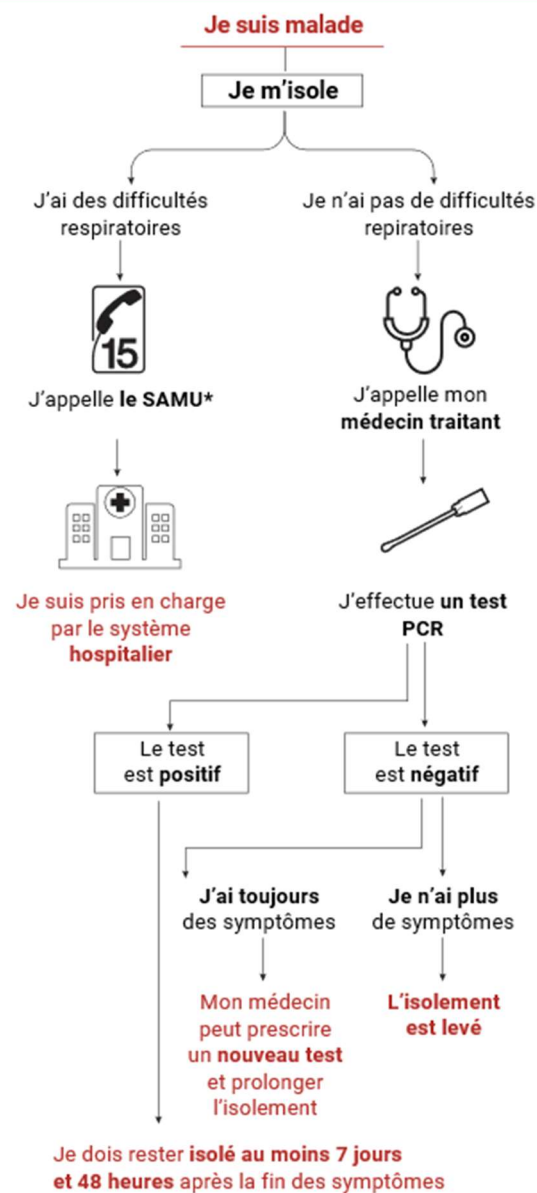
BORDEREAU D'EMERGEMENT - QUESTIONNAIRE COVID 19					
CLUB	Nom	Prénom	Date	Invitant	Signature
				<i>*Reconnais avoir pris connaissance du questionnaire transmis par l'organisateur de la manifestation ; M'engage à faire remonter à mon club de manière sincère toute information dans l'hypothèse où je suis atteint ou pense être atteint d'un ou plusieurs symptômes, afin qu'il en informe (sans divulguer mon identité) sans délai l'organisateur de la manifestation et qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent ; M'engage à respecter l'ensemble des gestes barrières durant la totalité du temps passé dans l'enceinte du stade accueillant la manifestation.*</i>	
				<i>*Reconnais avoir pris connaissance du questionnaire transmis par l'organisateur de la manifestation ; M'engage à faire remonter à mon club de manière sincère toute information dans l'hypothèse où je suis atteint ou pense être atteint d'un ou plusieurs symptômes, afin qu'il en informe (sans divulguer mon identité) sans délai l'organisateur de la manifestation et qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent ; M'engage à respecter l'ensemble des gestes barrières durant la totalité du temps passé dans l'enceinte du stade accueillant la manifestation.*</i>	
				<i>*Reconnais avoir pris connaissance du questionnaire transmis par l'organisateur de la manifestation ; M'engage à faire remonter à mon club de manière sincère toute information dans l'hypothèse où je suis atteint ou pense être atteint d'un ou plusieurs symptômes, afin qu'il en informe (sans divulguer mon identité) sans délai l'organisateur de la manifestation et qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent ; M'engage à respecter l'ensemble des gestes barrières durant la totalité du temps passé dans l'enceinte du stade accueillant la manifestation.*</i>	
				<i>*Reconnais avoir pris connaissance du questionnaire transmis par l'organisateur de la manifestation ; M'engage à faire remonter à mon club de manière sincère toute information dans l'hypothèse où je suis atteint ou pense être atteint d'un ou plusieurs symptômes, afin qu'il en informe (sans divulguer mon identité) sans délai l'organisateur de la manifestation et qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent ; M'engage à respecter l'ensemble des gestes barrières durant la totalité du temps passé dans l'enceinte du stade accueillant la manifestation.*</i>	
				<i>*Reconnais avoir pris connaissance du questionnaire transmis par l'organisateur de la manifestation ; M'engage à faire remonter à mon club de manière sincère toute information dans l'hypothèse où je suis atteint ou pense être atteint d'un ou plusieurs symptômes, afin qu'il en informe (sans divulguer mon identité) sans délai l'organisateur de la manifestation et qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent ; M'engage à respecter l'ensemble des gestes barrières durant la totalité du temps passé dans l'enceinte du stade accueillant la manifestation.*</i>	
				<i>*Reconnais avoir pris connaissance du questionnaire transmis par l'organisateur de la manifestation ; M'engage à faire remonter à mon club de manière sincère toute information dans l'hypothèse où je suis atteint ou pense être atteint d'un ou plusieurs symptômes, afin qu'il en informe (sans divulguer mon identité) sans délai l'organisateur de la manifestation et qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent ; M'engage à respecter l'ensemble des gestes barrières durant la totalité du temps passé dans l'enceinte du stade accueillant la manifestation.*</i>	
				<i>*Reconnais avoir pris connaissance du questionnaire transmis par l'organisateur de la manifestation ; M'engage à faire remonter à mon club de manière sincère toute information dans l'hypothèse où je suis atteint ou pense être atteint d'un ou plusieurs symptômes, afin qu'il en informe (sans divulguer mon identité) sans délai l'organisateur de la manifestation et qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent ; M'engage à respecter l'ensemble des gestes barrières durant la totalité du temps passé dans l'enceinte du stade accueillant la manifestation.*</i>	

Annexe 2

5.1. Questionnaire stade Covid-19

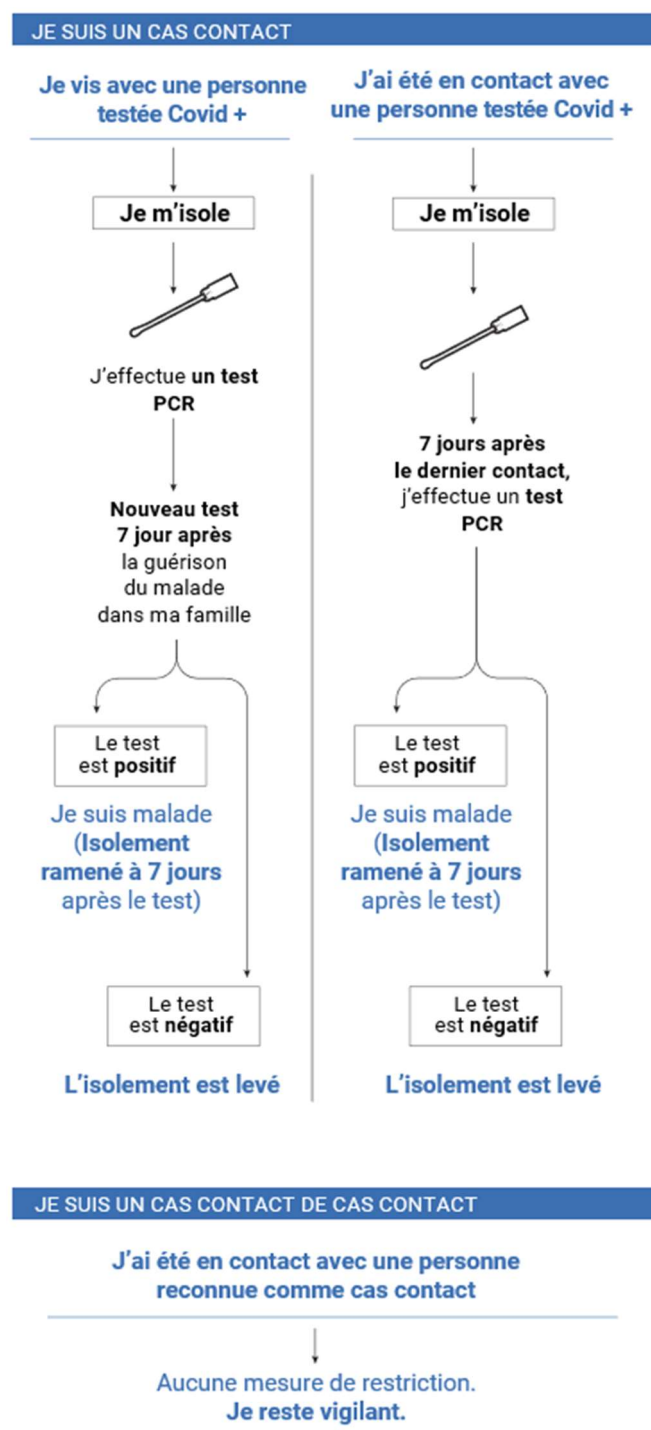
QUESTIONNAIRE STADE « COVID-19 »	
OUI / NON	Avez-vous de la fièvre > 38°C ?
OUI / NON	Avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous une difficulté à respirer ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous une douleur dans la poitrine ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous des palpitations (sensation que le cœur bat anormalement) ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous noté une forte diminution de votre goût ou de votre odorat ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous un mal de gorge ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous des douleurs musculaires ou des courbatures inhabituelles ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous des éruptions cutanées ou des engelures ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous de la diarrhée ou des vomissements ces dernières 24 heures ?
OUI / NON	Avez-vous une fatigue inhabituelle ces derniers jours ? Si OUI (répondre à la question ci-dessous)
OUI / NON	Cette fatigue vous oblige-t-elle à vous reposer plus de la moitié de la journée ?
OUI / NON	Êtes-vous dans l'impossibilité de vous alimenter ou de boire depuis 24 h ou plus ?
OUI / NON	Dans les dernières 24 h, avez-vous noté un manque de souffle INHABITUEL lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?
OUI / NON	Avez-vous été en contact avec de personnes ayant eu la maladie COVID-19 ou suspectes depuis 7 jours ?
OUI / NON	Avez-vous consulté un médecin pour des symptômes se rapportant à la maladie COVID-19 depuis 7 jours ?
OUI / NON	Avez-vous été alerté d'un cas contact par l'application STOPCOVID depuis 7 jours ?
OUI / NON	Avez-vous eu un test PCR positif pour la maladie COVID-19 depuis 7 jours ?
VOUS ÊTES INVITÉ A NE PAS VOUS RENDRE AU STADE ET, LE CAS ECHEANT, VOUS ISOLER et CONSULTER UN MEDECIN si	
⇒ Vous avez la maladie Covid-19	
⇒ Vous avez été en contact avec un malade du Covid-19	
⇒ Si vous avez répondu "OUI" à une des questions ci-dessus	

J'AI DES SYMPTÔMES



*ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes

Annexe 4

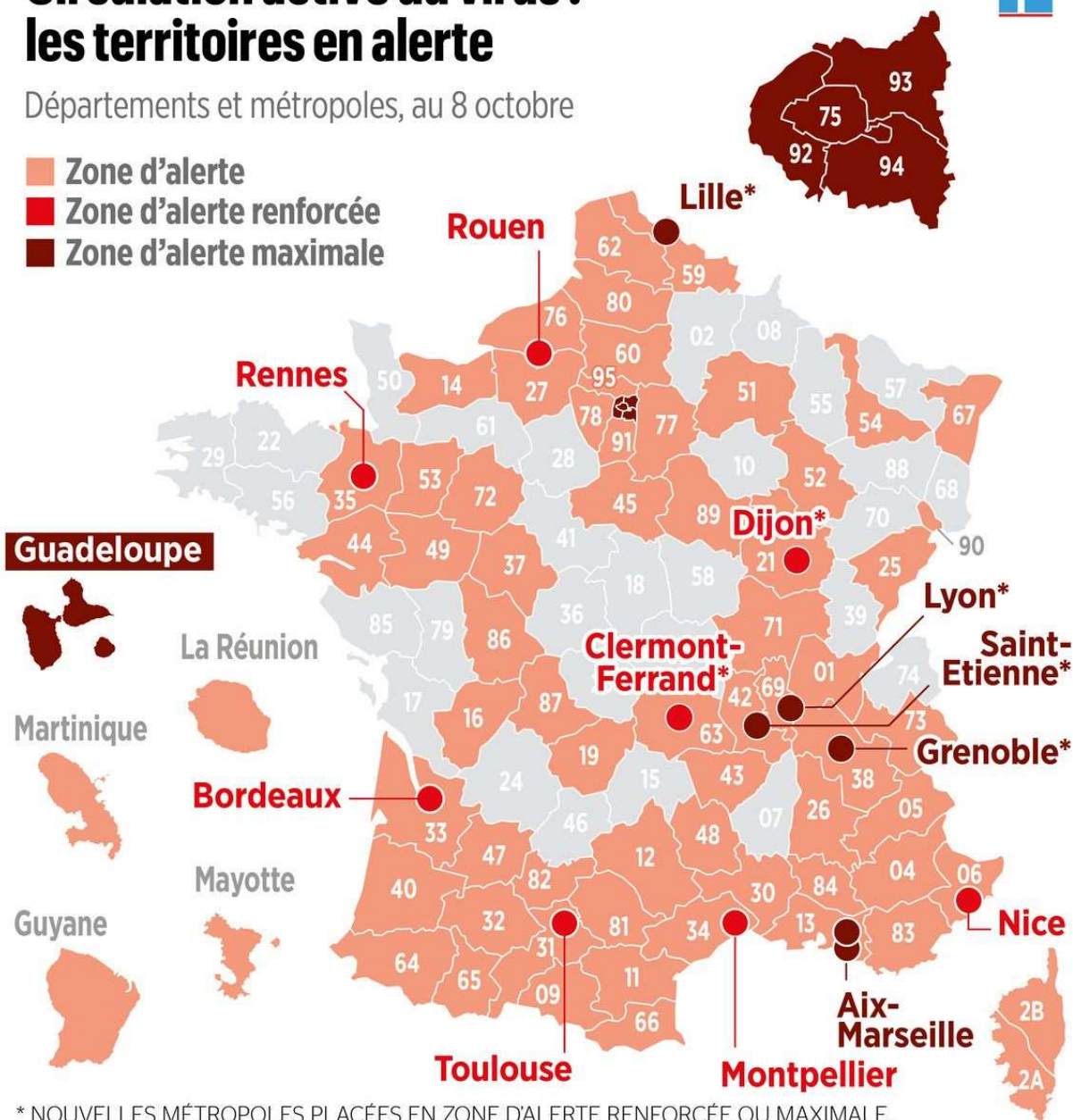


Circulation active du virus : les territoires en alerte



Départements et métropoles, au 8 octobre

- Zone d'alerte
- Zone d'alerte renforcée
- Zone d'alerte maximale



* NOUVELLES MÉTROPOLIS PLACÉES EN ZONE D'ALERTE RENFORCÉE OU MAXIMALE.

SOURCE : MINISTÈRE DE LA SANTÉ.

LP/INFOGRAPHIE.

54 départements

et une collectivité d'Outre-mer concernés par les mesures de couvre-feu

